

# Note de Conjoncture Sociale

4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2024

Le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance à travers la Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances a le plaisir de mettre à la disposition du public la note de conjoncture sociale du quatrième trimestre 2024. Cette note vient renforcer le dispositif statistique au sein du ministère. Elle retrace l'essentiel de l'évolution des données statistiques sociales au cours du quatrième trimestre de l'année 2024.



# SOMMAIRE

|                                                                            |           |
|----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>SOMMAIRE</b>                                                            | <b>3</b>  |
| <b>RÉSUMÉ</b>                                                              | <b>4</b>  |
| <b>INTRODUCTION</b>                                                        | <b>5</b>  |
| <b>ANALYSE DU SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES</b>                       | <b>6</b>  |
| <b>1. SITUATION DES ENFANTS</b>                                            | <b>7</b>  |
| A. Enfants en situation difficile                                          | 7         |
| B. Violences faites aux enfants                                            | 11        |
| C. Traite des enfants                                                      | 13        |
| D. Travail des enfants                                                     | 14        |
| E. Situation des personnes handicapées                                     | 15        |
| F. Éducation et formation des enfants handicapés                           | 16        |
| G. Santé et rééducation fonctionnelle des<br>enfants handicapés            | 16        |
| H. Insertion socio-professionnelle des<br>jeunes et adultes handicapés     | 17        |
| <b>2. PERSONNES AGÉES</b>                                                  | <b>18</b> |
| A. Baisse des sollicitations d'appuis des PA                               | 18        |
| <b>3. INDIGENTS ET SINISTRÉS</b>                                           | <b>19</b> |
| A. Hausse du nombre de cas de demandes<br>de secours sinistres enregistrés | 19        |
| B. Hausse du nombre total de jeunes cas<br>sociaux identifiés              | 20        |
| C. Baisse du nombre de cas de malades<br>indigents reçus                   | 21        |
| D. Baisse du nombre de demandes<br>d'assistance sociale reçues             | 22        |
| <b>4. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE ET<br/>AUTONOMISATION DE LA FEMME</b>  | <b>23</b> |
| A. Augmentation du nombre de cas de<br>violences basées sur le genre       | 23        |
| <b>5. ASSURANCE POUR LE RENFORCEMENT DU<br/>CAPITAL HUMAIN</b>             | <b>24</b> |
| <b>6. QUID DE L'AUTISME</b>                                                | <b>26</b> |
| <b>ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DU SOUS-SECTEUR<br/>DE LA MICROFINANCE</b>      | <b>28</b> |
| A. Nombre de Bénéficiaires du microcrédit Alafia                           | 31        |
| B. Répartition géographique des bénéficiaires                              | 31        |
| <b>CONCLUSION</b>                                                          | <b>34</b> |
| <b>REMERCIEMENTS</b>                                                       | <b>35</b> |

## RÉSUMÉ

Au quatrième trimestre 2024, les indicateurs relatifs à l'action sociale ont présenté des résultats contrastés. Les données concernant la situation des enfants révèlent des évolutions variées. En comparaison avec le troisième trimestre, une augmentation a été observée dans le nombre d'enfants en situation de rue, ainsi que dans le nombre d'enfants confrontés à la justice. En revanche, le nombre d'enfants victimes de traite et les cas de violences infantiles dans plusieurs catégories ont diminué. Par ailleurs, les demandes d'assistance pour les personnes âgées et le nombre total de jeunes cas sociaux ont progressé de manière significative sur la période. Le nombre de malades indigents pris en charge, quant à lui, a diminué. En ce qui concerne la microfinance, les indicateurs relatifs au microcrédit Alafia ont montré une performance en baisse par rapport au trimestre précédent.

# INTRODUCTION

Dans le but de promouvoir le développement de la statistique et la production statistique, le Bénin a mis en place un système national de la statistique qui comprend l'ensemble des services et organismes qui ont pour mission de fournir aux divers utilisateurs, des données statistiques officielles se rapportant à tous les domaines. Ce système national repose fondamentalement sur l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) et les Services Statistiques des Directions de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF). Il se base aussi sur d'autres administrations de production statistique dans chaque ministère en charge de la production et de la diffusion des informations statistiques officielles, fiables et actualisées à travers la publication de documents statistiques comme par exemple la note de conjoncture. En effet, la note de conjoncture est un document de synthèse et d'analyse conjoncturelle qui présente et analyse la situation des indicateurs infra-annuels sur la base des informations statistiques collectées.

La présente note de conjoncture sociale du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance vient renforcer la visibilité du secteur. Elle vise à informer les décideurs et les partenaires techniques et financiers sur l'évolution des indicateurs clés des domaines d'intervention du Ministère afin de mieux orienter leur prise de décision. En s'appuyant sur l'analyse des indicateurs clés des domaines d'intervention du Ministère, elle offre un éclairage précieux pour orienter les prises de décision. Ce document propose une synthèse des dynamiques observées dans des thématiques essentielles liées au bien-être des populations vulnérables et à la promotion de l'autonomisation. Il met en avant la situation des enfants, avec un focus particulier sur ceux en situation difficile, les violences subies et le travail des enfants. Il examine l'augmentation des sollicitations d'appui des personnes âgées ainsi que les besoins des indigents et des sinistrés. Les Violences Basées sur le Genre (VBG) et les initiatives en faveur de l'autonomisation des femmes y sont analysées dans un contexte marqué par l'importance de l'assurance pour le renforcement du capital humain. Enfin, la note aborde les évolutions du secteur de la microfinance, notamment le programme de microcrédit, qui reste un outil majeur pour appuyer les initiatives économiques des couches vulnérables.



# **ANALYSE DU SOUS-SECTEUR DES AFFAIRES SOCIALES**





# 1. SITUATION DES ENFANTS

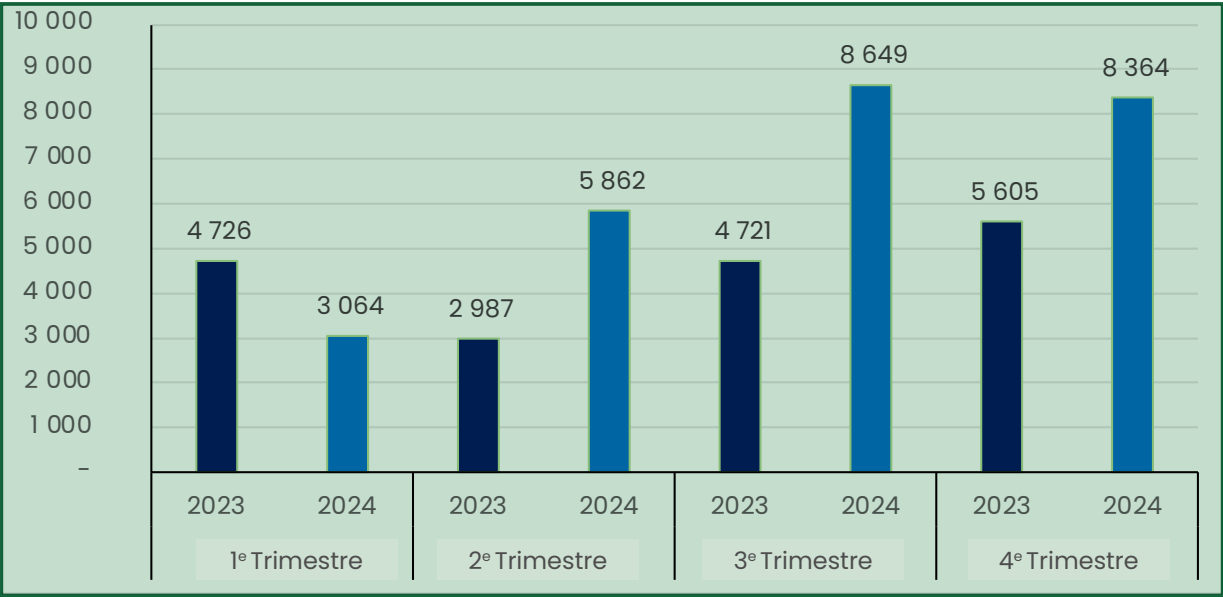
L'analyse de la situation des enfants dont le but est d'identifier les principaux enjeux et priorités d'intervention, s'est concentrée sur les cas des enfants en situation difficile, les violences subies par les enfants et le travail des enfants.

## A. Enfants en situation difficile

**Augmentation du nombre d'Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) enregistrés :** L'évolution des données sur les OEV met en évidence des variations dans la dynamique de prise en charge des enfants vulnérables au Bénin. L'analyse des données révèle une légère baisse de **3,30%** au quatrième trimestre de 2024 en comparaison au troisième trimestre 2024. Cette réduction est attribuée à plusieurs facteurs spécifiques, notamment une prise en charge des enfants vulnérables au sein des structures de protection des enfants (CATE, CAPE, Familles hôte, etc.) et à la mise en place de mesures préventives du gouvernement béninois, telles que l'amélioration de l'accès à la santé et à l'éducation, ou des programmes de soutien aux familles, notamment les cantines scolaires.

En glissement annuel, il est noté une hausse de **49,22%**. Cette tendance à la hausse pourrait être le résultat de plusieurs dynamiques dont **i)** une mobilisation accrue des ressources et de la sensibilisation. En effet, le gouvernement béninois a intensifié ses efforts pour identifier et soutenir les enfants vulnérables à travers des campagnes de sensibilisation et la mise en œuvre de programmes de prise en charge à plus grande échelle, en particulier dans la seconde moitié de l'année, **ii)** une intervention du gouvernement face à des crises ponctuelles telles que les catastrophes naturelles, des conflits locaux ou des périodes de pauvreté dues à la baisse du revenu issu de l'activité agricole, qui ont intensifié la vulnérabilité des enfants et des familles. Cela peut avoir conduit à un besoin plus important d'interventions sociales et de structures d'accueil pendant ce trimestre. Le phénomène est beaucoup plus concentré dans le département du Borgou, notamment dans les communes de Parakou (**27,12%**), Sinendé (**14,02%**) et Tchaourou (**5,27%**), dans l'Atlantique avec à la clé la commune d'Abomey-Calavi (**5,05%**) et dans l'Alibori avec en tête, la commune de Karimama (**4,79%**).

Figure 1 : Évolution du nombre d’OEV enregistrés en 2023 et 2024



Source : SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)

**Augmentation du nombre d’Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) enregistrés :**

L’analyse met en évidence une hausse significative du nombre d’enfants dans la rue au quatrième trimestre 2024, comparativement aux données du troisième trimestre 2024. En effet, il est enregistré au quatrième trimestre 2024, 683 enfants dans la rue contre 481 au troisième trimestre, soit une augmentation de **42%**. En glissement annuel, l’indicateur présente une hausse de **10,34 %**. Ces hausses peuvent s’expliquer par l’effet des multiples actions de sensibilisation menées par le Gouvernement pour lutter contre le phénomène qui amène les populations à dénoncer les cas.

Globalement, l’analyse des données montre une évolution saisonnière du nombre d’enfants dans la rue enregistré.

En début d’année, ce nombre

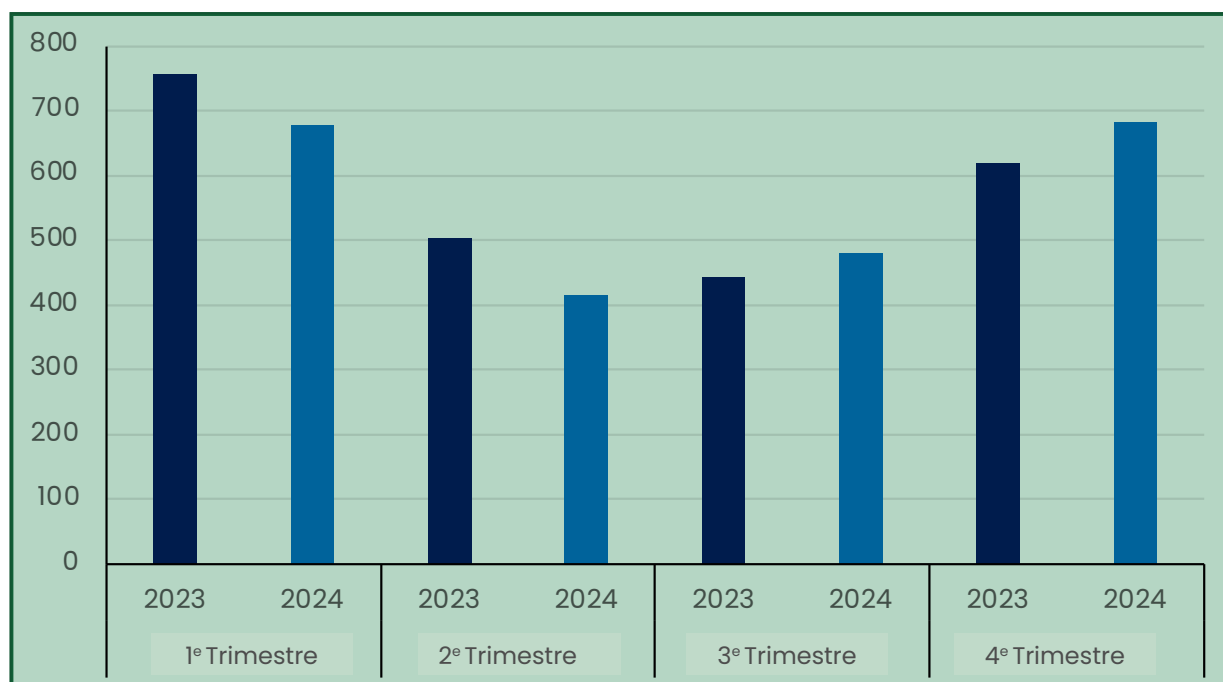
connaît une baisse, atteignant son minimum au deuxième trimestre, avant de croître progressivement pour atteindre un pic au quatrième trimestre. La hausse enregistrée met en évidence une complexité dans la gestion de la problématique, influencée par des facteurs socio-économiques ou saisonniers qui poussent davantage d’enfants dans la rue à certains moments de l’année. En effet, les familles vivant dans la pauvreté peuvent être contraintes d’envoyer leurs enfants travailler dans la rue afin de contribuer aux revenus familiaux, en particulier dans les zones urbaines où les opportunités d’emploi sont limitées. Par ailleurs, l’afflux des familles rurales vers les grandes villes, à la recherche de meilleures conditions de vie, peut entraîner une augmentation du nombre d’enfants dans la rue, souvent parce que leurs parents n’ont ni logement stable ni revenus réguliers. De plus, les enfants

issus de familles monoparentales ou dont les parents sont absents ou négligents, sont particulièrement vulnérables à la vie dans la rue. Certains d'entre eux fuient également des situations de maltraitance ou de violence domestique, de souffrances physiques et psychologiques et la précarité au sein du foyer familial, cherchant refuge dans la rue pour échapper à leur souffrance. Enfin, l'abandon familial les laisse sans soutien, les poussant à vivre seuls dans la rue, sans protection ni assistance.

En analysant les données au niveau des communes, on observe que certaines régions sont particulièrement touchées. La commune de Cotonou enregistre

à elle seule **50,66 %** du total des enfants dans la rue, suivie de Parakou (**9,81%**), Allada (**7,61%**) et Abomey-Calavi (**6,88%**). Cela indique que les efforts de prise en charge doivent cibler particulièrement ces zones à forte concentration, qui sont pour la plupart des centres villes offrant plus d'opportunités économiques. Une analyse suivant le sexe révèle une surreprésentation des garçons (**60,76%**) par rapport aux filles (**39,23%**) en considérant le dernier trimestre de 2024, ce qui pourrait suggérer des problématiques spécifiques liées à la vulnérabilité des garçons dans ces situations. La figure suivante montre l'évolution du nombre d'enfants dans la rue en 2023 et 2024.

Figure 2 : Évolution du nombre d'enfants dans la rue en 2023 et 2024



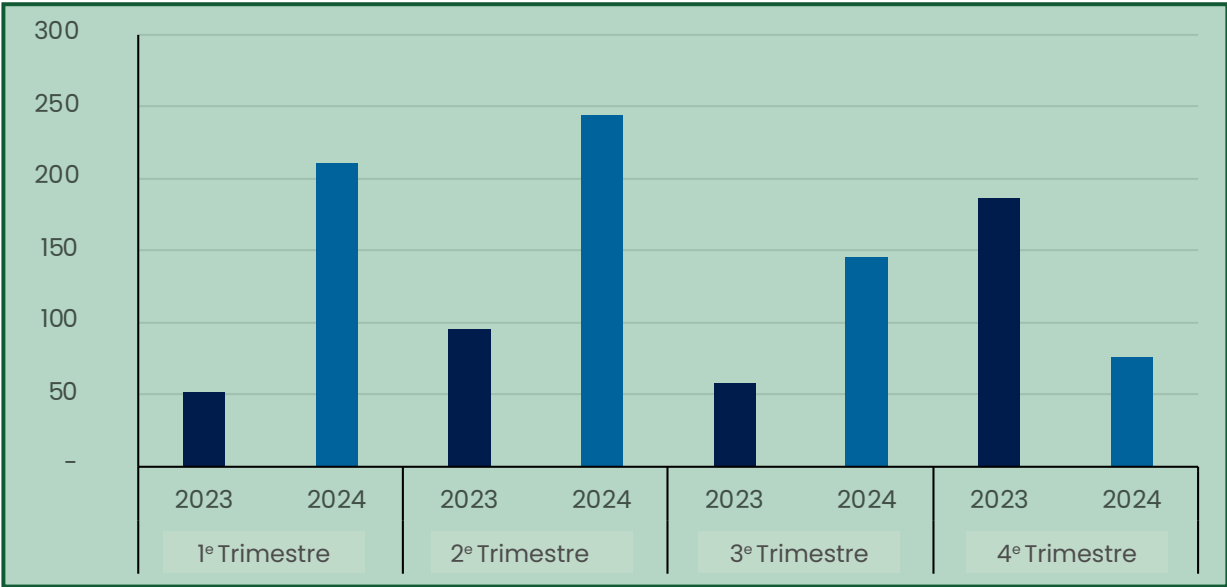
Source : SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)

**Baisse du nombre d'enfants de la rue :**

L'évolution du nombre d'enfants de la rue pris en charge par les structures d'accueil au quatrième trimestre 2024 révèle une diminution notable par rapport au troisième trimestre 2024 passant de 145 à 76, soit une baisse de **45,57%**. Cette baisse reflète une amélioration des conditions de vie des enfants vulnérables ou une efficacité accrue des actions mises en place. Parmi les communes les plus touchées,

celle du département du Littoral se distingue, celles du département de l'Atlantique avec en tête Abomey-Calavi (**30,26%**), suivie de Ouidah (**9,21%**), Zè (**7,89%**) et celle du département du Zou, Djidja (**6,58%**). Enfin, pour le dernier trimestre de 2024, on observe une prédominance des garçons parmi les enfants de la rue reçus, avec 56 garçons contre 20 filles. La figure 3 montre l'évolution du nombre d'enfants de la rue en 2023 et 2024.

Figure 3 : Évolution du nombre d'enfants de la rue en 2023 et 2024



Source : SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)

**Hausse du nombre d'enfants face à la justice :**

L'évolution du nombre d'enfants confrontés à la justice au quatrième trimestre 2024 révèle une tendance générale à la hausse par rapport au troisième trimestre 2024 avec un taux de **37,97%**, suggérant une augmentation notable du nombre d'enfants impliqués dans des procédures judiciaires. L'accroissement du nombre des enfants face à la justice est lié dans une certaine mesure au nombre

des enfants dans la rue car ils sont plus exposés à la délinquance juvénile. Cette tendance souligne la nécessité de renforcer les politiques de prévention et d'intervention pour les enfants en conflit avec la loi, tout en mettant l'accent sur l'importance d'une prise en charge adaptée afin d'éviter la criminalisation des jeunes vulnérables.

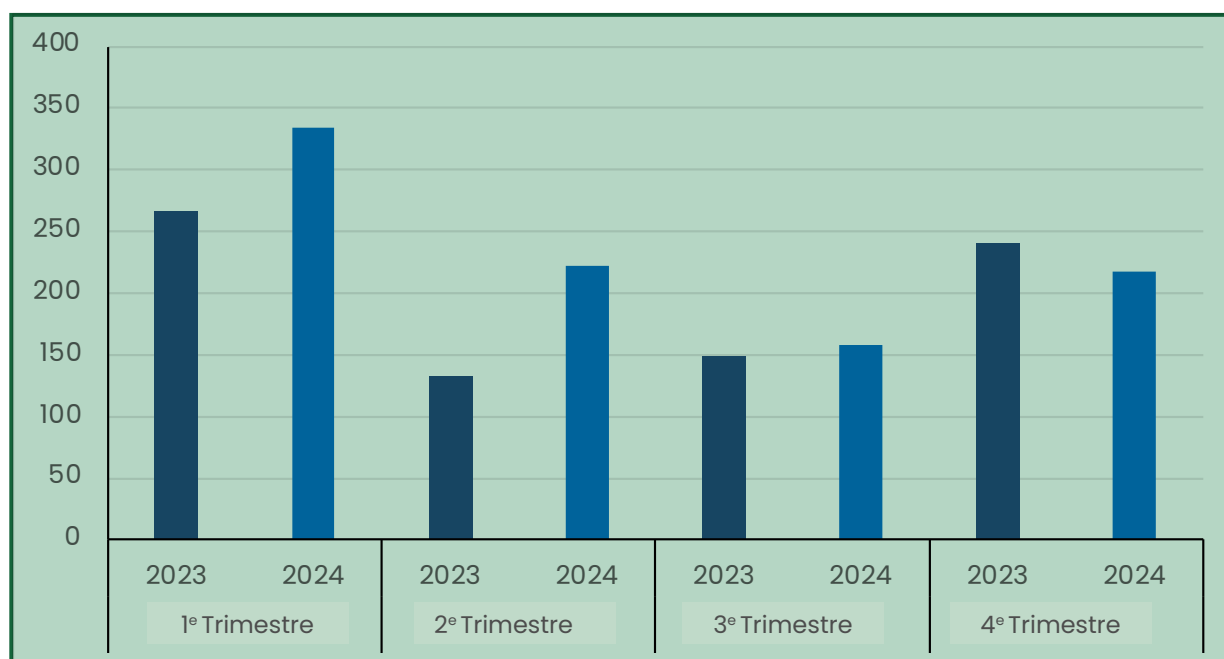
En glissement annuel, il est noté une baisse de **9,54%**. Par ailleurs, une analyse par commune révèle



que Cotonou (19,27%), Natitingou (13,76%), Ouidah (9,63%), Zè (6,88%), Djidja (4,59%) et Parakou (5,05%) sont les communes ayant enregistré les nombres les plus élevés d'enfants

face à la justice. La figure suivante montre l'évolution du nombre d'enfants face à la justice en 2023 et 2024

Figure 4 : Évolution du nombre d'enfants face à la justice en 2023 et 2024



Source : SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)

## B. Violences faites aux enfants

Globalement, on observe une tendance à la baisse des cas de violences faites aux enfants dans plusieurs catégories, ce qui peut être interprété positivement comme un signe d'amélioration de la situation. Une analyse détaillée par type de violence montre une diminution particulièrement marquée des cas de mariages d'enfants entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, avec une réduction de 91,92 % par rapport au trimestre précédent et de 94,59% par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte de l'efficacité des efforts notamment de Cash+Care Faaba pour lutter contre cette pratique, bien que la situation des filles dans les mariages forcés reste préoccupante. Les violences sexuelles, quant à elles, ont connu une baisse extrêmement significative. En effet, par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, le nombre de cas a chuté de 99,10 %, et par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, la baisse atteint 99,42%. Cette diminution peut être attribuée à un suivi renforcé, à des campagnes de sensibilisation efficaces, ou encore à des interventions mieux ciblées contre ces violences notamment des projets tels que Cash Plus Care qui vise à alléger la pauvreté des ménages, à travailler sur les normes sociales

néfastes qui perpétuent le phénomène du mariage des enfants et à œuvrer au maintien des filles à l'école. Avec l'appui technique de l'UNICEF financé par les Pays-Bas, le programme a financé dans 26 communes des départements du Nord en utilisant cumulativement la communication pour un changement comportemental et social mais aussi les transferts monétaires pour lutter contre le mariage d'enfants. Ainsi, par exemple, grâce à ce programme, 344 455 enfants/adolescents (202 626 filles) ont reçu des services de prévention/réponse, en fonction de leurs besoins, dont 172 721 filles/adolescentes âgées de 10 à 19 ans protégées contre le mariage des enfants et 16 734 enfants à risque ou affectés par les VFE, l'exploitation et les abus ont bénéficié d'une assistance intégrée. Par ailleurs, 97 971 ménages ont bénéficié de transferts monétaires pour le compte de leurs 112 078 filles âgées de 9 à 15 ans et scolarisées dans des établissements publics. Un montant total de 11 242 274 250 CFA a été transféré en 2024, soit 48 000 FCFA par fille.

Concernant les grossesses précoces, bien qu'une augmentation de **14,18 %** soit observée entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, une baisse de **17,66 %** est notée entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024. Cette évolution met en lumière une situation fluctuante. L'augmentation des grossesses précoces au 3<sup>ème</sup> trimestre pourrait être expliquée par plusieurs facteurs. Par exemple, les périodes de vacances scolaires peuvent être propices à une exposition accrue aux comportements à risque, en raison du temps libre, de l'absence de surveillance scolaire et d'une plus grande vulnérabilité des jeunes filles. De plus, des facteurs socio-économiques tels que la pauvreté, l'accès limité à l'éducation sexuelle et à la contraception, ainsi que des normes culturelles persistantes concernant le mariage précoce, peuvent contribuer à une augmentation des grossesses précoces. Cependant, la réduction observée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 suggère que les efforts mis en place pour lutter contre ce phénomène commencent à porter leurs fruits. Ces efforts incluent des initiatives visant à améliorer l'accès à l'éducation sexuelle, à renforcer les services de santé reproductive pour les jeunes filles, ainsi qu'à sensibiliser les communautés sur les dangers des grossesses précoces. Ces actions semblent contribuer à la baisse des cas au cours du dernier trimestre.

Les cas d'enlèvements et de séquestrations ont légèrement augmenté de 11,40 % entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, mais comparés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023, ils ont diminué de **8,63 %**. Cette fluctuation suggère que la situation reste préoccupante, bien qu'une tendance à la baisse par rapport à l'année précédente soit observable. Enfin, les violences physiques présentent une hausse de **20,56 %** au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2024, mais une réduction de **38,86 %** par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023. Cela pourrait indiquer une certaine instabilité dans les cas de violences physiques,

bien que des efforts de prévention semblent avoir un impact positif sur le long terme. Le tableau suivant fait le récapitulatif des violences faites aux enfants au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 et au 3<sup>ème</sup> trimestre et 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Tableau 1 : Indicateurs des violences faites aux enfants (mariages d’enfants, violences sexuelles, grossesses précoces, enlèvement et de séquestration)

| Indicateurs                                                                                    | 2 <sup>ème</sup> trimestre 2023 |        |           | 1 <sup>er</sup> trimestre 2024 |        |           | 2 <sup>ème</sup> trimestre 2024 |        |           | Variation (3) par rapport à (2) | Variation (3) par rapport à (1) |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------|-----------|--------------------------------|--------|-----------|---------------------------------|--------|-----------|---------------------------------|---------------------------------|
|                                                                                                | Garçons                         | Filles | Total (1) | Garçons                        | Filles | Total (2) | Garçons                         | Filles | Total (3) |                                 |                                 |
| Nombre total de cas de mariages précoces enregistrés                                           | 0                               | 148    | 148       | 0                              | 99     | 99        | 0                               | 8      | 8         | -91,92%                         | -94,59%                         |
| Nombre de cas de violences sexuelles reçus                                                     | 0                               | 343    | 343       | 4                              | 218    | 222       | 0                               | 2      | 2         | -99,10%                         | -99,42%                         |
| Nombre total de cas de grossesses précoces enregistrées dans les structures de prise en charge | 0                               | 1086   | 1086      | 0                              | 1506   | 1506      | 0                               | 1240   | 1240      | -17,66%                         | 14,18%                          |
| Nombre total de cas d'enlèvements et de séquestrations survenus                                | 13                              | 126    | 139       | 2                              | 112    | 114       | 10                              | 117    | 127       | 11,40%                          | -8,63%                          |
| Nombre de cas de violences physiques reçus                                                     | 40                              | 171    | 211       | 27                             | 80     | 107       | 39                              | 90     | 129       | 20,56%                          | -38,86%                         |
| Nombre de cas de violences psychologiques ou morales reçus                                     | 101                             | 352    | 453       | 51                             | 123    | 174       | 43                              | 114    | 157       | -9,77%                          | -65,34%                         |

Source : Base de données SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)

C.Traite des enfants

La question de la traite des enfants est analysée à travers deux indicateurs : le nombre d’enfants migrants non accompagnés et le nombre d’enfants victimes de traite reçus par les GUPS, SSS, structures d’accueil, ONG et autres partenaires. Le nombre d’enfants migrants non accompagnés a enregistré une augmentation de **32,00 %** entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, passant de 25 à 33 enfants. Toutefois, la hausse est encore plus marquée par rapport à l’année précédente, avec une augmentation de **106,25 %**, passant de 16 à 33 enfants. Cela reflète une élévation du nombre de cas signalés pendant cette période, ce qui indique peut-être un meilleur repérage des enfants migrants non accompagnés. En revanche, le nombre d’enfants victimes de traite a diminué de manière significative, avec une baisse de **79,78 %** entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, passant de 89 à 18 cas. Par rapport à l’année précédente, cette

diminution est encore plus prononcée, atteignant **95,28 %**, avec une réduction du nombre de cas de 381 à 18. Cette baisse pourrait être le résultat d’une amélioration des actions de prévention et de lutte contre la traite des enfants, ainsi que d’une réduction des flux migratoires de victimes potentielles. En ce qui concerne la répartition géographique, les communes de Toucountouna (**60,11%**), Tanguieta (**16,67%**) et Bassila (**11,11%**) enregistrent les plus grands nombres d’enfants victimes de traite. Le tableau suivant indique la traite des enfants au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 et au 3<sup>ème</sup> trimestre et 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

Tableau 2 : Indicateurs de traite des enfants (Migrants non accompagnés, Enfants victimes de traite)

| Indicateurs                                                                                                     | 2 <sup>ème</sup> trimestre 2023 |        |           | 1 <sup>er</sup> trimestre 2024 |        |           | 2 <sup>ème</sup> trimestre 2024 |        |           | Variation (3) par rapport à (2) | Variation (3) par rapport à (1) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------|-----------|--------------------------------|--------|-----------|---------------------------------|--------|-----------|---------------------------------|---------------------------------|
|                                                                                                                 | Garçons                         | Filles | Total (1) | Garçons                        | Filles | Total (2) | Garçons                         | Filles | Total (3) |                                 |                                 |
| Nombre d'enfants migrants non accompagnés                                                                       | 11                              | 5      | 16        | 14                             | 11     | 25        | 19                              | 14     | 33        | 32,00%                          | 106,25%                         |
| Nombre d'enfants victimes de traite reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires | 193                             | 188    | 381       | 49                             | 40     | 89        | 9                               | 9      | 18        | -79,78%                         | -95,28%                         |

Source : Base de données SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)

## D.Travail des enfants

L’analyse des données sur les enfants en situation de travail et ceux exposés aux pires formes de travail révèle des tendances positives dans la lutte contre ces pratiques entre 2023 et 2024. En effet, entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, le nombre total d’enfants en situation de travail a diminué de près de **40%**, tandis que le nombre d’enfants exposés aux pires formes de travail a chuté de plus de **64%**. Ces baisses significatives montrent des progrès importants dans la réduction du travail des enfants et des situations extrêmes. Cependant, entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, bien que la tendance reste à la baisse, la réduction est plus modeste, avec une diminution de **25,47%** pour les enfants en situation de travail et de **12,70%** pour ceux exposés aux pires formes de travail. Ces résultats suggèrent une amélioration continue, mais aussi la nécessité de maintenir et intensifier les efforts pour éradiquer complètement ces pratiques.

En analysant les données selon le sexe, on observe des différences notables entre les garçons et les filles. Concernant les enfants en situation de travail, bien que le nombre total d’enfants en travail ait diminué de manière significative entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 et le 4<sup>ème</sup> trimestre 2024, cette diminution est moins marquée chez les filles (de 327 à 123) tandis que chez les garçons, cela a connu une augmentation (de 121 à 146). Cela suggère que les garçons pourraient être davantage concernés par le travail des enfants dans cette



période, mais que des efforts particuliers sont nécessaires pour lutter contre cette problématique, notamment chez les filles, qui restent un groupe plus exposé malgré une diminution de leur nombre.

En ce qui concerne les enfants exposés aux pires formes de travail, la baisse est plus marquée chez les filles (de 82 à 22), représentant une réduction de plus de 73%, tandis que chez les garçons, la diminution est relativement moins prononcée (de 72 à 33), avec une baisse de 54%. Cela met en lumière une différence de vulnérabilité entre les sexes aux formes de travail les plus dangereuses, où les filles semblent avoir bénéficié d’une réduction plus importante, mais où les garçons demeurent largement plus nombreux dans ce type de travail, suggérant une nécessité d’adapter les stratégies de protection en fonction des spécificités de chaque groupe. Une analyse géographique détaillée montre que le département de l’Atlantique arrive en tête pour le nombre d’enfants exposés aux pires formes de travail, avec notamment les communes de Zè (58,18%), Abomey-Calavi (18,18%) et Torri-Bossito (16,36%) parmi les plus touchées. En revanche, en ce qui concerne le nombre d’enfants en situation de travail, c’est la commune d’Abomey-Calavi qui enregistre le taux le plus élevé, représentant 40,15% du total. Le tableau suivant montre le travail des enfants au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 et au 3<sup>ème</sup> trimestre et 4<sup>ème</sup> trimestre 2024

Tableau 3 : Indicateurs de travail des enfants (Enfants en situation de travail, Enfants exposés aux pires formes de travail)

| Indicateurs                                                                                                     | 2 <sup>ème</sup> trimestre 2023 |        |           | 1 <sup>er</sup> trimestre 2024 |        |           | 2 <sup>ème</sup> trimestre 2024 |        |           | Variation<br>(3) par<br>rapport à<br>(2) | Variation<br>(3) par<br>rapport<br>à (1) |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------|-----------|--------------------------------|--------|-----------|---------------------------------|--------|-----------|------------------------------------------|------------------------------------------|
|                                                                                                                 | Garçons                         | Filles | Total (1) | Garçons                        | Filles | Total (2) | Garçons                         | Filles | Total (3) |                                          |                                          |
| Nombre d'enfants migrants non accompagnés                                                                       | 121                             | 327    | 448       | 115                            | 246    | 361       | 146                             | 123    | 269       | -25,48%                                  | -39,96%                                  |
| Nombre d'enfants victimes de traite reçus par les CPS, SSS, Structures d'accueil, ONG et Structures Partenaires | 72                              | 82     | 154       | 56                             | 7      | 63        | 33                              | 22     | 55        | -12,70%                                  | -64,29%                                  |

Source : Base de données SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)

E.Situation des personnes handicapées

La situation des personnes handicapées est évaluée selon trois indicateurs clés : l’éducation et la formation des enfants handicapés, la santé et la rééducation fonctionnelle des enfants handicapés, ainsi que l’insertion socio-professionnelle des jeunes et adultes handicapés, car ces aspects sont essentiels pour garantir leur bien-être global.

## F.Éducation et formation des enfants handicapés

Entre le troisième et le quatrième trimestre 2024, le nombre d'enfants handicapés enregistrés a connu une nette progression, passant de 945 à 1060, soit une augmentation de **10,84%**. Cette hausse, plus marquée chez les garçons (577) que chez les filles (483), reflète une tendance générale à une meilleure identification et prise en charge des enfants handicapés. En termes de scolarisation, parmi les 1060 enfants recensés, 581 sont scolarisés, 366 ne le sont pas et 113 sont inoccupés. Sur le plan de l'inclusion scolaire, bien que des efforts aient été réalisés, le soutien matériel reste insuffisant. En effet, sur les 367 demandes de kits scolaires enregistrées, seulement 110 enfants ont été satisfaits, représentant un taux de couverture de **29,97%**. De même, pour les kits d'apprentissage, seules 9 demandes sur 32 ont été satisfaites, soit un taux de satisfaction de **13%**. En glissement annuel, la population d'enfants handicapés a augmenté de **18,20%**, mettant en lumière l'ampleur du phénomène. Toutefois, ces chiffres indiquent que malgré une meilleure prise en charge, des défis persistent, notamment en termes d'accessibilité et d'efficacité des dispositifs de soutien. Il est essentiel d'améliorer les mécanismes de distribution des ressources pour garantir une meilleure inclusion et un soutien adapté à tous les enfants handicapés.

## G.Santé et rééducation fonctionnelle des enfants handicapés

L'analyse du taux global de satisfaction de **11,76%** concernant les demandes d'interventions chirurgicales d'enfants handicapés pour le quatrième trimestre 2024 révèle des difficultés significatives dans la prise en charge des demandes. Avec un total de 85 demandes, seulement 10 ont été satisfaites, soit **88,23%** des demandes laissées sans réponse. Cette situation met en évidence des disparités dans l'accès aux soins, notamment entre les garçons et les filles. En effet, sur les 10 bénéficiaires des interventions chirurgicales enregistrés pour le quatrième trimestre, seuls 2 sont des filles, soulignant une inégalité de traitement dans la prise en charge des demandes en fonction du sexe. Cette disparité est relative aux ressources médicales et logistiques qui sont souvent limitées mais aussi à des barrières culturelles ou sociales qui peuvent influencer l'accès des filles aux soins. Les filles pourraient également être confrontées à des obstacles socio-culturels qui les excluent davantage des priorités en matière de soins de santé, ce qui accentue les inégalités. Il serait crucial d'examiner les facteurs structurels et logistiques qui contribuent à ces disparités et de mettre en place des stratégies pour améliorer l'équité dans l'accès aux soins, notamment en favorisant une prise en charge plus équilibrée et en répondant aux besoins des filles comme des garçons de manière égale.

De plus, il est important de souligner que le besoin de rééducation fonctionnelle est également un enjeu majeur, avec 886 enfants handicapés ayant exprimé

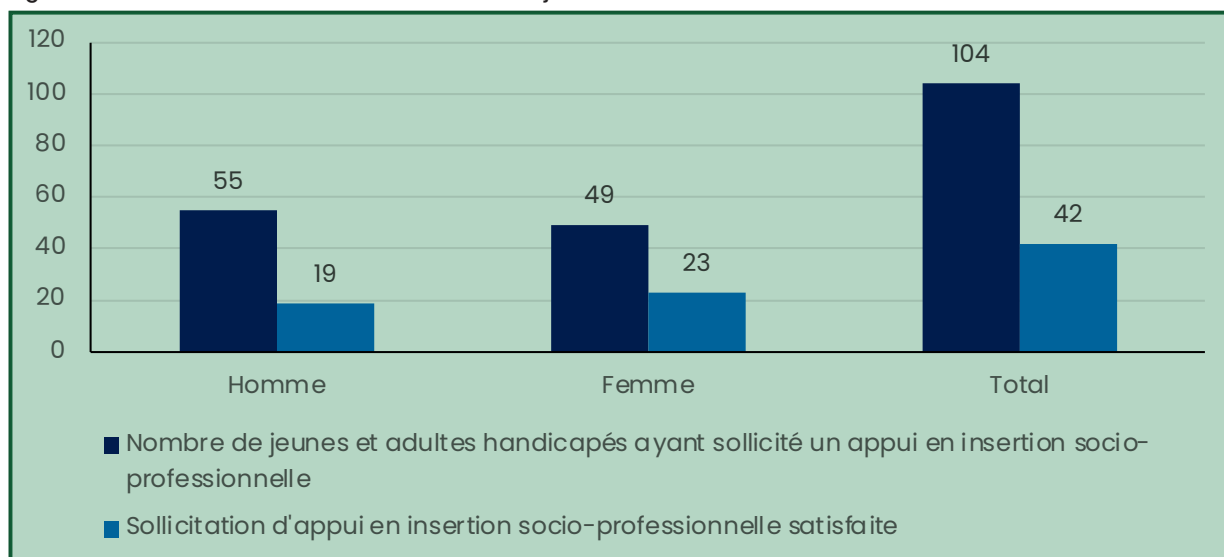
cette demande. Cela démontre la nécessité d'une approche holistique de la prise en charge des enfants handicapés, allant au-delà des interventions chirurgicales pour inclure des soins de rééducation qui sont essentiels pour leur réinsertion et leur qualité de vie. Les autorités sanitaires doivent donc non seulement répondre aux demandes chirurgicales mais aussi garantir une couverture plus large en matière de rééducation fonctionnelle, tout en traitant les inégalités d'accès aux soins de santé, en particulier pour les filles.

## H.Insertion socio-professionnelle des jeunes et adultes handicapés

Le graphique affiche une répartition relativement équitable des demandes entre les hommes et les femmes, mais un écart notable dans la satisfaction des sollicitations. Au total, 104 jeunes et adultes ont exprimé une demande en appui en insertion socio-professionnelle dont 55 hommes et 49 filles. Bien que les femmes bénéficient de plus de satisfactions, ce taux est globalement faible, ce qui révèle des difficultés dans la mise en œuvre des dispositifs d'insertion socio-professionnelle. Le faible taux de satisfaction global (**40,38%**) suggère que, malgré des efforts pour soutenir l'insertion des jeunes et adultes handicapés, il existe probablement des contraintes structurelles (manque de ressources, insuffisance de programmes adaptés, obstacles sociaux ou économiques) qui limitent l'accès à un appui effectif.

Une action urgente est nécessaire pour augmenter l'accès à l'insertion socio-professionnelle des jeunes et adultes handicapés, en renforçant les dispositifs de soutien, notamment en optimisant les ressources disponibles et en adaptant les programmes aux besoins spécifiques de cette population. Des mesures ciblées pour réduire l'écart de satisfaction entre hommes et femmes pourraient aussi être envisagées, notamment en identifiant et en supprimant les obstacles spécifiques auxquels les femmes handicapées pourraient faire face. La figure 5 montre la sollicitation et la satisfaction d'appui en insertion socio-professionnelle des jeunes et adultes handicapés

Figure 5 : Évolution du nombre d'enfants face à la justice en 2023 et 2024



Source : SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)

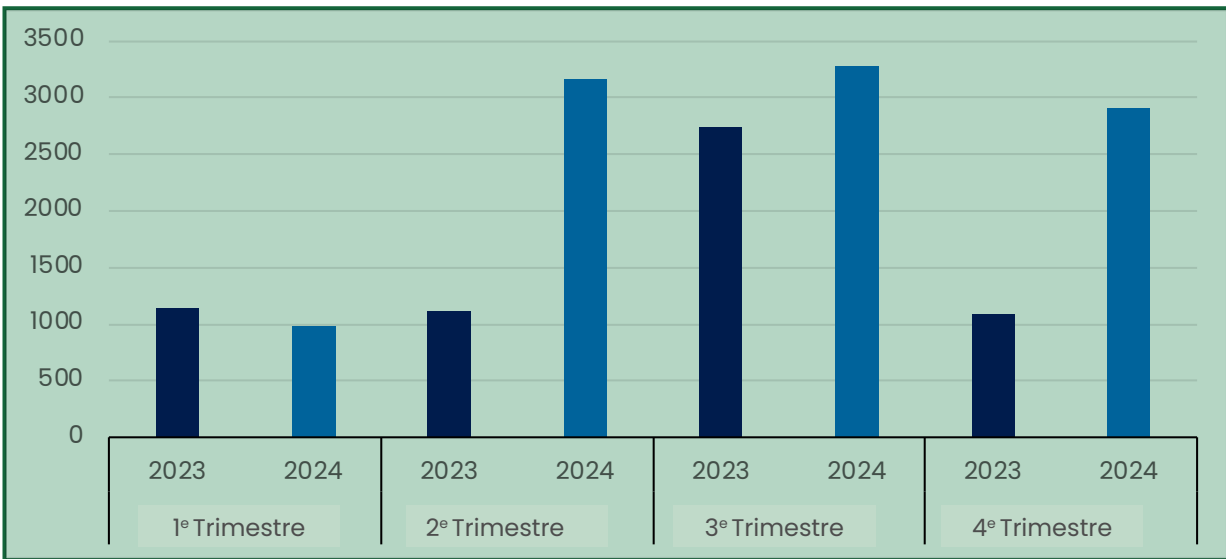
## 2. PERSONNES AGÉES

### A. Baisse des sollicitations d’appuis des PA

Le graphique illustre une évolution notable mais irrégulière du nombre total de demandes d’appui soumises par les personnes âgées au cours des années 2023 et 2024, avec des variations importantes d’un trimestre à l’autre. En effet, la demande d’appui a diminué du troisième au quatrième 2024, soit une baisse de **11,24%**. La baisse observée de la demande d’appui s’explique par l’amélioration des conditions de vie des bénéficiaires au cours du quatrième trimestre due aux programmes de soutien social ou des initiatives de développement qui ont permis aux bénéficiaires de mieux subvenir à leurs besoins sans recourir à un appui extérieur.

En glissement annuel, il est observé, une hausse de **167,89 %**, passant le nombre de demandes de 1087 au quatrième trimestre de 2023 à 2912 à celui de 2024. Cette hausse indique clairement que la baisse constatée entre le troisième et le quatrième trimestre de 2024 résulte d’une action ponctuelle, probablement liée à des interventions spécifiques, tandis que la tendance générale montre un besoin croissant d’appui sur l’ensemble de l’année. Ces fluctuations illustrent une dynamique variée au fil des trimestres. De plus, les demandes d’appui sont principalement concentrées dans certaines communes, notamment Cotonou (**44,29 %**), Lokossa (**10,96 %**), Cobly (**3,55 %**), Toucountouna (**3,24 %**) et Natitingou (**2,93 %**). Ces statistiques soulignent que la promotion d’un vieillissement actif et en bonne santé nécessite encore des efforts de la part des responsables politiques afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées. La figure 6 illustre l’évolution du nombre total d’appuis sollicités par les Personnes Âgées en 2023 et 2024.

Figure 6 : Évolution du nombre total d’appuis sollicités par les Personnes Âgées en 2023 et 2024



Source : SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)



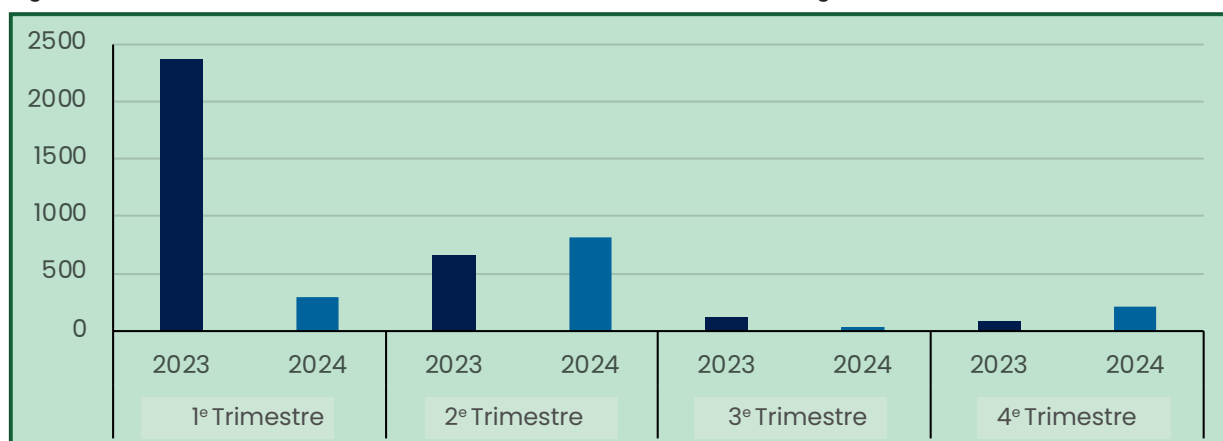
### 3. INDIGENTS ET SINISTRÉS

#### A. Hausse du nombre de cas de demandes de secours sinistres enregistrés

Les demandes de secours ont montré une variabilité notable entre 2023 et 2024. Le nombre de demandes de secours sinistres a connu une hausse de manière spectaculaire, passant de 31 au troisième trimestre 2024 à 216 au quatrième de 2024, soit une hausse de **596,77%**. Cette hausse significative des demandes de secours indique que le dernier trimestre de 2024 a été marqué par une intensification des événements catastrophiques (inondations, sécheresses, incendies) ayant touché un nombre croissant de personnes, entraînant ainsi une demande accrue d'assistance pour les populations sinistrées. Parallèlement, les efforts du gouvernement pour renforcer l'information à destination de la population sur les dispositifs de secours et améliorer les mécanismes d'aide ont probablement contribué à l'augmentation des demandes enregistrées.

En glissement annuel, une hausse de **196,72 %** est enregistrée, ce qui reflète la persistance des événements catastrophiques entre 2023 et 2024. Cette augmentation pourrait également résulter de la nature saisonnière des catastrophes, certains trimestres, notamment la fin de l'année, étant susceptibles de connaître un pic d'incidents. Les fluctuations trimestrielles de la demande illustrent une gestion des secours qui s'ajuste de manière dynamique aux besoins changeants, ces derniers étant largement influencés par des facteurs imprévisibles tels que les conditions climatiques ou les crises locales. La majorité des demandes proviennent des communes de Bassila (**32,87 %**), Zogbodomey (**31,94 %**), Lokossa (**18,52 %**), Toucountouna (**10,19 %**) et Abomey-Calavi (**1,85 %**). La figure 7 illustre l'évolution du nombre total de demandes de secours sinistres enregistrées en 2023 et 2024.

Figure 7 : Évolution du nombre total de demandes de secours sinistres enregistrés en 2023 et 2024



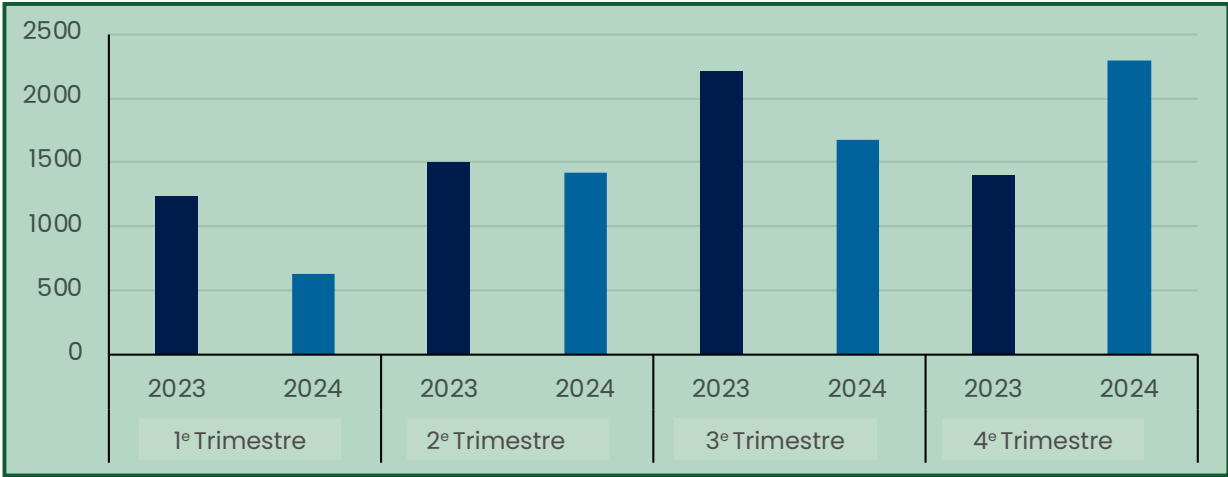
Source : SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)

B.Hausse du nombre total de jeunes cas sociaux identifiés

L’analyse des données met en évidence une tendance générale à la hausse du nombre total de jeunes cas sociaux identifiés en 2024, atteignant son sommet au quatrième trimestre, contrairement à 2023 où le pic avait été observé au troisième trimestre. Le quatrième trimestre 2024 révèle une recrudescence marquée des jeunes cas sociaux, avec une augmentation de **64,2 %**, passant de 1 397 cas en 2023 à 2 294 en 2024. Cette forte hausse pourrait être liée à une intensification des incidents sociaux en fin d’année ou à une amélioration des mécanismes de détection et de signalement. En glissement annuel, le nombre de jeunes cas sociaux identifiés a augmenté de **37,28 %**, témoignant ainsi d’une dynamique croissante.

De manière générale, une analyse plus approfondie révèle une diminution notable du nombre de jeunes cas sociaux au premier trimestre 2024, avec une réduction de 606 cas par rapport à la même période en 2023, soit une baisse de **49 %**. Cette diminution s’explique par une amélioration des politiques de prévention ou une réduction des incidents touchant les jeunes en début d’année. Le deuxième trimestre enregistre également une baisse, bien que plus modeste, passant de 1 501 cas en 2023 à 1 416 en 2024, soit une diminution de **5,7 %**. Même si cette baisse est moins marquée que celle du premier trimestre, elle suggère que les efforts continus pour réduire l’incidence des cas sociaux commencent à porter leurs fruits. En revanche, le troisième trimestre montre une réduction plus significative de 536 cas, soit une baisse de **24,3 %**, passant de 2 207 cas en 2023 à 1 671 en 2024. Cela pourrait être attribué à l’efficacité des interventions ciblées ou à une variation saisonnière des problèmes sociaux affectant les jeunes. Les communes de Zè (**41,98 %**), Ouidah (**16,13 %**), Abomey-Calavi (**3,97 %**), Cotonou (**3,75 %**), Coblý (**2,18 %**) et Klouékanmè (**2,18 %**) enregistrent le plus grand nombre de cas sociaux identifiés, en particulier au deuxième trimestre 2024. La figure 8 indique l’évolution du nombre total de jeunes cas sociaux identifiés en 2023 et 2024.

Figure 8 : Évolution du nombre total de jeunes cas sociaux identifiés en 2023 et 2024



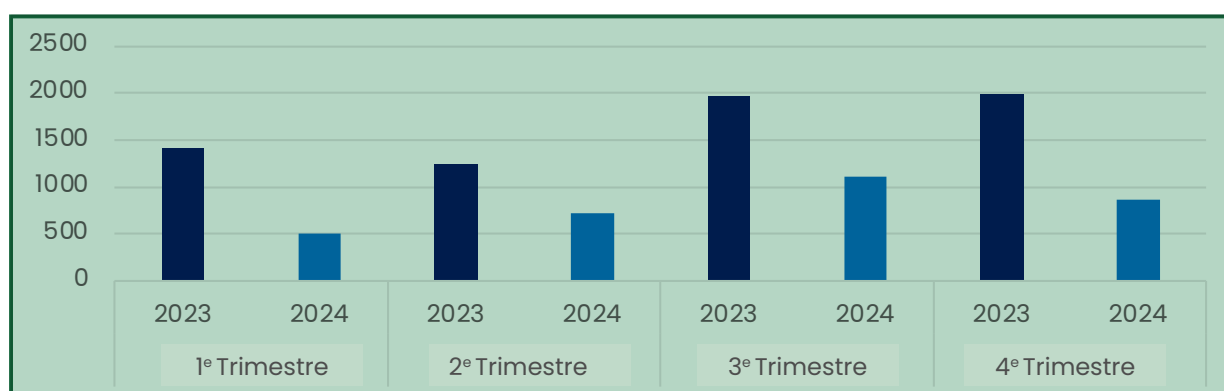
Source : SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)

## C. Baisse du nombre de cas de malades indigents reçus

L'année 2024 présente une tendance générale à la baisse des cas de malades indigents reçus, avec une diminution globale entre 2023 et 2024, marquée par des variations significatives d'un trimestre à l'autre. Plus précisément, le quatrième trimestre a enregistré une baisse de **23,07 %** comparé au troisième trimestre de 2024. Cette baisse est encore plus prononcée lorsqu'on examine les données en glissement annuel, avec une réduction notable de **56,89 %**, passant de 1 988 cas en 2023 à 857 en 2024. Cette diminution pourrait indiquer une gestion plus efficace des cas ou une baisse des demandes d'assistance en fin d'année.

Une analyse globale des données révèle qu'au premier trimestre, le nombre de cas a connu une chute significative, passant de 1 407 en 2023 à 498 en 2024, soit une réduction de **64,6 %**. Cette baisse pourrait refléter une amélioration de l'accès aux soins ou des politiques préventives plus efficaces, entraînant ainsi une diminution des cas nécessitant une aide financière. Une réduction moins marquée a été observée au deuxième trimestre, où le nombre de cas est passé de 1 243 en 2023 à 725 en 2024, soit une baisse de **41,7 %**. Cette diminution pourrait également être attribuée à une gestion optimisée des cas ou à un changement dans les modalités d'enregistrement. Bien qu'au troisième trimestre le nombre de cas ait diminué de **43,3 %** par rapport à 2023, passant de 1 965 à 1 114, cela pourrait indiquer une stabilisation des besoins en soins d'urgence ou une réduction des interventions spécifiques. Les communes enregistrant le plus grand nombre de cas au cours de cette période sont Cotonou (**15,99%**), Natitingou (**11,67%**), Toucountouna (**7,82%**), Tanguiéta (**7,58%**) et Abomey-Calavi (**6,53%**). La figure 9 indique l'évolution du nombre de cas de malades indigents reçus en 2023 et 2024.

Figure 9 : Évolution du nombre de cas de malades indigents reçus en 2023 et 2024



Source : SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)

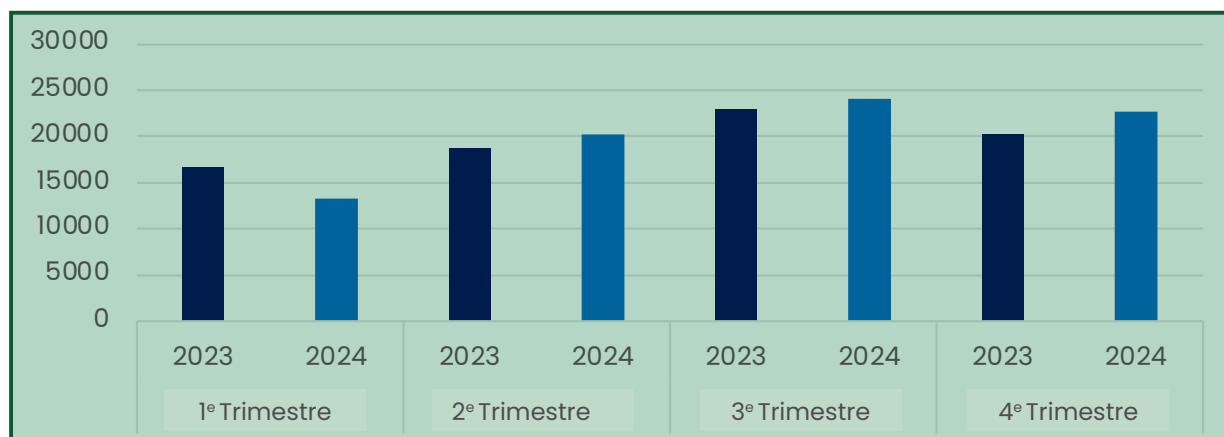
## D. Baisse du nombre de demandes d'assistance sociale reçues

L'analyse des données montre une légère diminution de 423 demandes d'assistance sociale au quatrième trimestre, représentant une baisse de **5,30 %**. Cette réduction pourrait suggérer une stabilisation ou une baisse des besoins en assistance sociale à la fin de l'année, potentiellement en raison de l'amélioration des conditions sociales, de la mise en place de politiques de prévention plus efficaces ou d'une meilleure gestion des demandes d'assistance. Toutefois, cette baisse reste modérée, ce qui pourrait également indiquer une variation saisonnière des demandes, influencée par des facteurs comme la période de l'année ou des changements dans les priorités des bénéficiaires.

En glissement annuel, on observe au contraire une hausse de **12,76 %**, ce qui indique une augmentation des demandes d'assistance sociale par rapport à la même période de l'année précédente. Cette tendance à la hausse traduit une détérioration des conditions socio-économiques ou une augmentation des besoins d'assistance au sein de la population. Elle peut également signaler une prise de conscience accrue des services d'aide disponibles, incitant davantage de personnes à solliciter un soutien social.

Une analyse plus large révèle en comparant le premier trimestre de 2024 à celui de 2023, une diminution de 3410 demandes, soit une baisse de **20,5 %**. Cette diminution traduit une réduction de la demande d'assistance sociale ou une amélioration de la gestion des cas au début de l'année 2024. Cependant, la tendance s'inverse au deuxième trimestre, avec une hausse de 1 677 demandes (soit une augmentation de **9 %**) en passant de 18 609 demandes en 2023 à 20 286 demandes en 2024. Au troisième trimestre, la croissance se poursuit, avec 1121 demandes supplémentaires (**soit 4,9 %**), atteignant un total de 24 045 demandes en 2024 contre 22924 en 2023. Cette augmentation pourrait refléter une hausse des besoins en assistance sociale au troisième trimestre 2024, possiblement en raison de facteurs socio-économiques. Les plus grands nombres des demandes d'assistance sociales reçues au cours de 2024 sont enregistrés dans les communes de Cotonou (**10,36%**), de Parakou (**9,41%**), de Malanville (**6,46%**), Abomey-Calavi (**6,05%**), Natitingou (**2,96%**) et de Sèmè-Kpodji (**2,82%**). La figure 10 montre l'évolution du nombre de demandes d'assistance sociale reçues en 2023 et 2024 .

Figure 10 : Évolution du nombre de demandes d'assistance sociale reçues en 2023 et 2024



Source : SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)

## 4. VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE ET AUTONOMISATION DE LA FEMME

### A. Augmentation du nombre de cas de violences basées sur le genre

Globalement, la tendance en 2024 indique une nette augmentation des cas signalés de violences basées sur le genre, ce qui met en évidence la nécessité de poursuivre les efforts en matière de prévention, de prise en charge des victimes et de sensibilisation au sein des communautés. En effet, le nombre de cas relatifs aux violences basées sur le genre reçus dans les structures de prise en charge montre une tendance générale à la hausse entre 2023 et 2024, bien que des variations trimestrielles soient à noter. Ainsi, au quatrième trimestre, on observe une hausse de **19,69%** en comparaison au trimestre précédent de la même année. En glissement annuel, la hausse est de **21%** ce qui traduit une dynamique de croissance des violences basées sur le genre. Cette augmentation continue pourrait être le fruit cumulé d'un renforcement des mécanismes de signalement ou une recrudescence des violences à la fin de l'année.

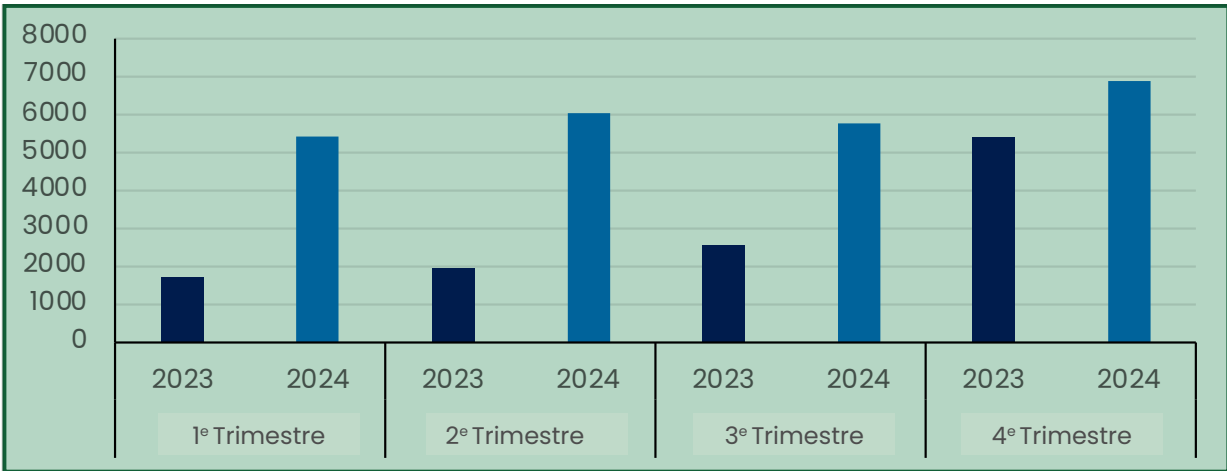
Une analyse qui intègre les trimestres précédents met en évidence en comparant le premier trimestre de 2024 à celui de 2023, une augmentation substantielle de 3 709 cas, soit une hausse de **216%**, ce qui pourrait indiquer une plus grande prise de conscience des victimes de violences et une amélioration de l'accès aux services de soutien. De même, le deuxième trimestre enregistre une hausse de 4 053 cas, passant de 1 974 en 2023 à 6 027 en 2024, soit une augmentation de **205%**, ce qui peut être attribué à des efforts de sensibilisation accrus et à une meilleure mobilisation des victimes.



Cependant, au troisième trimestre, bien que les cas aient encore augmenté de 2 162, passant de 2 590 en 2023 à 5 752 en 2024, cette hausse est moins marquée par rapport aux trimestres précédents, avec une augmentation de 122 %, ce qui pourrait suggérer que la dynamique de signalement a commencé à se stabiliser. Ce phénomène touche majoritairement les femmes (80,82%) et est beaucoup plus observé dans les communes d’Abomey-Calavi (14,45%), Ouidah (12,48%), Cotonou (6,48%) Parakou (6,10%) et Athiémè (2,63%). Les données révèlent que les violences physiques représentent la forme la plus fréquemment enregistrée, avec un taux de 21,45 %, suivies de l’abandon de foyer, qui constitue 16,70 % des cas.

Les violences psychologiques ou morales, souvent moins visibles mais tout aussi dévastatrices, arrivent en troisième position avec 15,02 % des enregistrements. Viennent ensuite l’indifférence ou la négligence, représentant 11,48 % des cas, ainsi que la privation de moyens de subsistance, qui touche 9,40 % des victimes. Ces résultats mettent en évidence la diversité dans les types de violences subies, mettant en lumière la nécessité de traiter chaque forme de maltraitance avec des stratégies spécifiques adaptées aux différentes situations rencontrées. La figure 11 montre l’évolution du nombre de cas relatifs aux violences basées sur le genre reçus en 2023 et 2024.

Figure 11 : Évolution du nombre de cas relatifs aux violences basées sur le genre reçus en 2023 et 2024



Source : SIDOFFE-NG (Décembre, 2024)

## 5. ASSURANCE POUR LE RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Le programme de renforcement des capacités des populations cibles s’est illustré au cours de cette année à travers ARCH-formation. Ce programme a déjà impacté des milliers d’artisans dans 20 corps de métiers utilitaires dans huit (08) communes pilotes étendues à 4 nouvelles. Mieux, environ 20% des artisans formés ont bénéficié de crédit pour accroître leurs capacités

d'acquisition de matériels et de dotation en fonds de roulement.

La formation comprend 40 heures d'apprentissage, avec un fort accent sur les aspects pratiques afin d'améliorer les compétences, élargir les marchés et augmenter les revenus de ces artisans.

Au cours de l'année 2024, plusieurs sessions de formations ont été organisées à l'endroit des artisans. On peut citer entre autres :

- formations en énergies photovoltaïques (394 artisans module 1, 394 artisans module 2 394 artisans module 3 158 sessions) ;
- sessions de formation en boulangerie (200 artisans, modules 1 et 2 , 20 sessions) ;
- sessions de formation en pâtisserie (150 artisans modules 1 et 2, 15 sessions) ;
- sessions de formation en mécanique auto (300 artisans, 20 sessions) ;
- sessions de formation en froid et climatisation (342 artisans, 34 sessions) ;
- sessions de formation en transformation agroalimentaire des fruits-légumes-tubercules-céréales (900 artisanes, 45 sessions) ;
- sessions de formation en transformation agroalimentaire de lait de vache en fromage (300 artisanes, 20 sessions) ;
- sessions de formation sur les études géophysiques du sol et implantation d'un point d'exécution d'un bon forage (30 artisans foreurs, 2 sessions) ;
- sessions de formation sur le fonctionnement et les opérations de dépannage d'une mini-rizerie (30 artisans équipementiers, 2 sessions) ;
- sessions de formation sur les techniques de fabrication d'un kit d'étuvage de riz (30 artisans fabricants, 2 sessions)
- sessions de formation sur la fabrication et la maintenance d'une égreneuse vanneuse de maïs de type AZIZA 30 artisans locaux, 2 sessions) ;
- sessions de formation sur la fabrication et la maintenance d'une égreneuse vanneuse de soja (30 artisans locaux, 2 sessions) ;
- sessions de formation sur l'installation, l'entretien et la maintenance des réseaux d'irrigation goutte à goutte (200 artisans plombiers, 20 sessions) ;
- sessions de formation sur l'installation, l'entretien et la maintenance des pompes et des motopompes (200 artisans électromécaniciens, 20 sessions) ;
- sessions de formation sur les techniques de distribution des équipements d'irrigation (30 agro équipementiers, 2 sessions) ;
- sessions de formation sur les techniques modernes de fabrication des matériels en inox et de soudage des équipements agricoles et industriels (100 artisans soudeurs, 20 sessions) ;
- sessions de formation sur l'utilisation efficiente et durable des équipements agricoles pour une mécanisation raisonnée de la production végétale (45 tractoristes, 3 sessions) .

## 6. QUID DE L'AUTISME

### Prise en charge intégrée des enfants autistes du Bénin : La phase pilote lancée pour les communes de Cotonou et d'Abomey-Calavi



L'autisme, selon des spécialistes, se manifeste par des troubles de la communication, des intérêts ou activités obsessionnels, des comportements à caractère répétitif, ainsi qu'une forte résistance au changement. La personne présente aussi souvent des hyper sensibilités sensorielles (sons, lumière, couleurs, toucher).

Au Bénin comme dans bien d'autres pays africains, les enfants autistes sont victimes de préjugés socioculturels, d'isolement et de marginalisation car considérés comme une malédiction divine, des enfants sorciers ou même la réincarnation du diable dans certaines zones rurales. Autant l'enfant autiste est rejeté et exclu, autant sa famille est indexée et marginalisée. Ainsi, être un autiste n'est pas seulement un handicap ou un trouble, c'est aussi une condamnation sociale.

Le projet d'appui à la prise en charge intégrée des enfants autistes au Bénin est entré dans sa phase pilote pour le compte des communes de Cotonou et d'Abomey-Calavi. Le lancement officiel dudit projet couplé avec l'installation du comité de pilotage s'est déroulé en présence de plusieurs personnes dont des membres d'associations de personnes handicapées, des parents

d'enfants autistes, des promoteurs d'écoles spécialisées, des éducateurs spécialisés, des psychologues, neuropédiatres, pédopsychiatres, etc. Cette initiative traduit la volonté affichée du gouvernement de contribuer à la mise en œuvre d'une protection efficace au profit de sa population conformément au pilier 3 de son programme d'actions intitulé : « **améliorer les conditions de vie des populations** ».

L'objectif général de ce projet est de **contribuer à la prise en charge socio-sanitaire et scolaire des enfants atteints des troubles du spectre de l'autisme**. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- appuyer la prise en charge socio-sanitaire des enfants autistes ;
- soutenir les efforts de scolarisation des enfants autistes ;
- renforcer les capacités des professionnels intervenant dans la chaîne de prise en charge des enfants autistes ;
- créer un réseau de communication et de partage d'expérience des parents et des professionnels engagés dans l'amélioration des conditions de vie des enfants autistes ;
- capitaliser les acquis des interventions en vue d'améliorer le dispositif d'accompagnement des enfants autistes.

Les actions prioritaires consistent à soutenir la prise en charge socio-sanitaire et scolaire des enfants présentant des symptômes du spectre autistique et le renforcement des capacités des professionnels dans le domaine de l'assistance aux personnes handicapées à grands besoins de soutien.



## Business Chart

5M\$

4M\$

3M\$

2M\$

1M\$

0M\$

# ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DU SOUS-SECTEUR DE LA MICROFINANCE

Who is your audience and what are their needs? This can help you better articulate the benefits of doing business with you and deliver a smarter product or service.

## Interactive User

1,505

New Users Registration



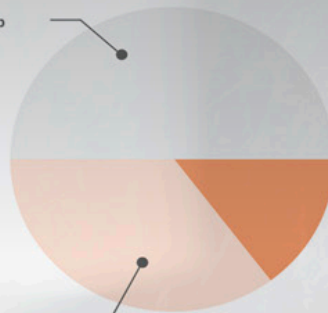
18,321

Registered Users



## Space Usage (750 Mb)

375 Mb  
used



250 Mb  
available

## Realtime Dashboard

37.91%

31.86%

30.23%

## Focus on Your Finances

Whether you're a full time, part time or freelance photographer - or even if you make a few bucks on the side from your photography - you are your own business.

## Target





Les statistiques relatives à l'évolution de la clientèle des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) montrent que la clientèle du secteur est en pleine expansion au cours de quatrième trimestre de l'année 2024. Elle s'est accrue de **1,74%**, par rapport au niveau atteint à fin septembre 2024. Soit une hausse de 66 448 clients. Cette tendance globalement haussière de l'effectif de la clientèle des SFD au Bénin est la résultante de plusieurs facteurs clés, notamment la croissance technologique, les besoins financiers non satisfaits dans les zones rurales et les efforts des autorités pour promouvoir l'inclusion financière.

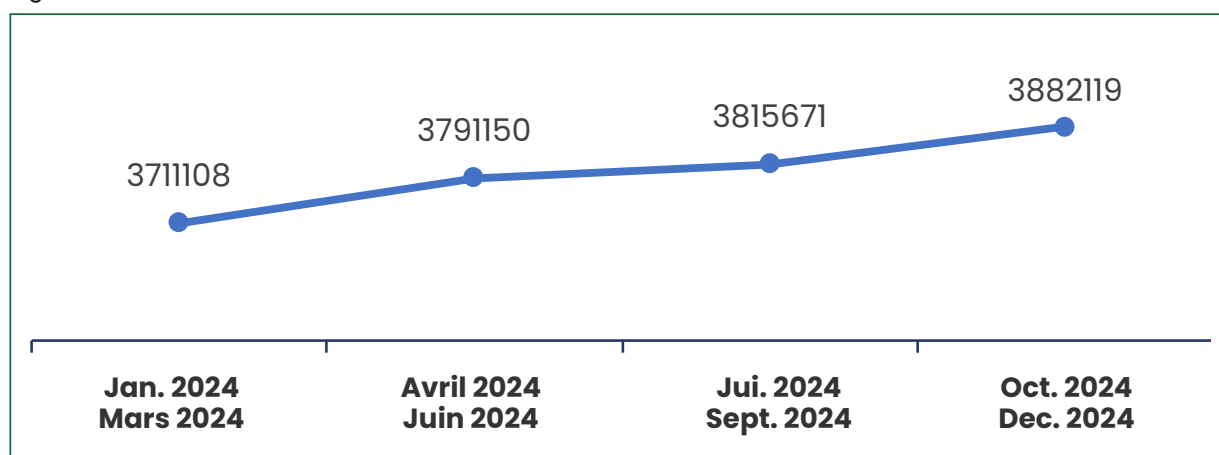
En effet, l'essor des téléphones mobiles a facilité l'accès aux services financiers dans des régions reculées, notamment grâce à des services comme Mobile Money. Les opérateurs locaux ont contribué à la croissance des services financiers décentralisés. De nombreuses personnes, surtout dans les zones rurales, n'ont pas accès aux services

bancaires traditionnels en raison du manque d'agences bancaires ou de contraintes géographiques. Les SFD permettent à ces populations d'effectuer des transactions financières, d'épargner, de recevoir des crédits et d'effectuer des paiements sans se déplacer dans les grandes villes.

En outre, le gouvernement béninois a mis en place des politiques pour encourager les SFD à se développer et à s'étendre. La mise en place de régulations spécifiques pour les institutions de microfinance et leur supervision par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a favorisé la confiance des consommateurs.

Des initiatives de formation et de sensibilisation ont été mises en place pour informer la population des avantages des services financiers décentralisés. Cela a permis d'encourager l'adoption de ces services par une clientèle plus large. La figure 12 montre l'évolution de la clientèle des SFD.

Figure 12 : Évolution de la clientèle des SFD.



Source : Note de conjoncture du secteur au titre du troisième trimestre

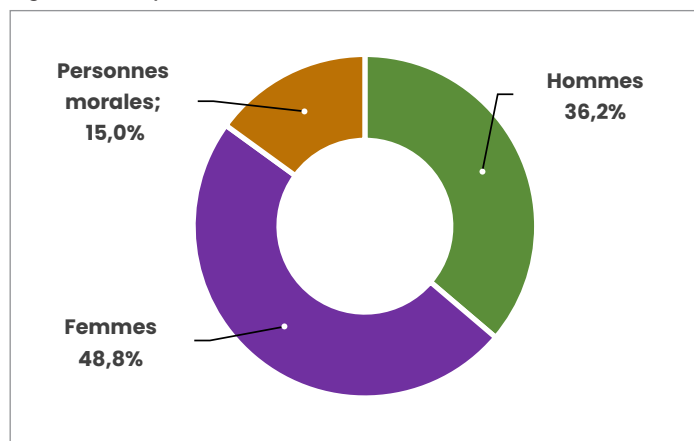
L'analyse des statistiques sur la proportion des clients des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) révèle une répartition équilibrée, mais marquée par une clientèle constituée majoritairement de femmes (**49,02%**). Cette prédominance féminine est justifiée et répond aux stratégies nationales qui visent l'autonomisation de la femme. Il s'agit par exemple des programmes d'appui spécifiques, tels que des produits d'épargne et de crédit adaptés aux besoins des entrepreneures et des activités génératrices de revenus, ainsi que des initiatives d'éducation financière ciblées. Il revient aussi que la population demanderesse est essentiellement féminine, en raison de la forte présence féminine dans les activités financées par les crédits octroyés par les SFD.

Les hommes, quant à eux, représentent **36,24%** de la clientèle, soit un peu plus du tiers. Bien que cette proportion soit inférieure à celle des femmes, elle confirme l'intérêt croissant des hommes pour les services offerts par les SFD, en particulier pour le financement

des petites entreprises, des activités agricoles ou des projets d'investissement individuels. Enfin, les personnes morales (entreprises, associations ou coopératives) forment **14,73%** de la clientèle, ce qui représente un peu plus du septième des effectifs. Bien que leur part soit relativement faible, leur présence illustre l'importance croissante des SFD dans le financement des acteurs économiques collectifs et des micro-entreprises, contribuant ainsi au développement local et à la structuration des économies communautaires.

L'ensemble de ces statistiques mettent en évidence la capacité des SFD à toucher une diversité de profils, tout en jouant un rôle clé dans l'inclusion financière des femmes, qui demeurent la catégorie dominante. Toutefois, cette dynamique pourrait être renforcée par des actions ciblées pour accroître la participation des hommes et des personnes morales, notamment à travers des produits financiers innovants et un accompagnement adapté à leurs besoins spécifiques. La figure 13 montre la proportion des clients des SFD.

Figure 13 : Proportion des clients des SFD



Source : Note de conjoncture du secteur au titre du quatrième trimestre

Le programme de microcrédit Alafia est une initiative du gouvernement béninois visant à offrir des crédits accessibles aux populations vulnérables, notamment celles des zones rurales et périurbaines, pour leur permettre de financer des activités génératrices de revenus et de lutter contre la pauvreté.

A.Nombre de Bénéficiaire du microcrédit Alafia

| Indicateurs             | 1 <sup>er</sup> trimestre 2023 |               |               | 4 <sup>ème</sup> trimestre 2023 |               |               | 1 <sup>er</sup> trimestre 2024 |               |               | Variation<br>(3) par<br>rapport à<br>(2) | Variation<br>(3) par<br>rapport<br>à (1) |
|-------------------------|--------------------------------|---------------|---------------|---------------------------------|---------------|---------------|--------------------------------|---------------|---------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
|                         | Garçons                        | Filles        | Total (1)     | Garçons                         | Filles        | Total (2)     | Garçons                        | Filles        | Total (3)     |                                          |                                          |
| Nombre de bénéficiaires | 7 624                          | 32 259        | 39 883        | 3 473                           | 17 735        | 21 208        | 4 231                          | 21 631        | 25 862        | 21,94%                                   | -32,27%                                  |
| Montant accordé         | 553 055 000                    | 2 367 874 000 | 2 920 929 000 | 283 765 000                     | 1 369 323 500 | 1 653 088 500 | 364 610 000                    | 1 776 025 000 | 2 140 635 000 | 29,49%                                   | -70,28%                                  |

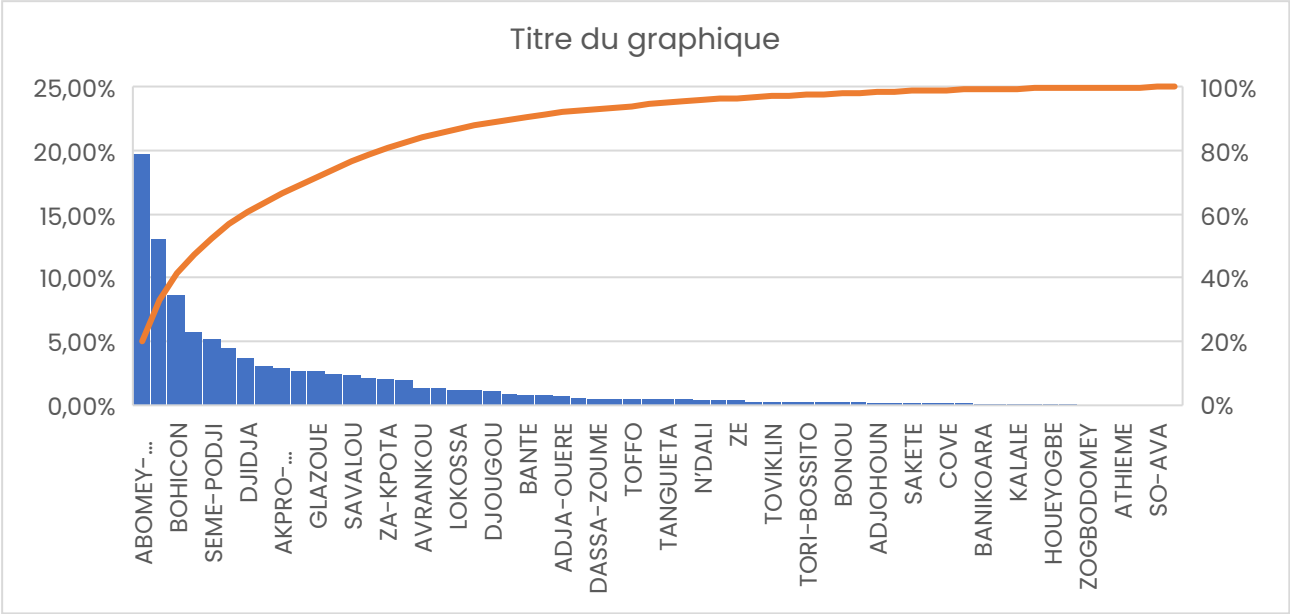
Source : SIDOFFE-NG (Décembre 2024)

Le tableau montre une évolution notable du nombre total de bénéficiaires au cours de l’année 2024. En effet, le nombre de bénéficiaires a cru du troisième au quatrième 2024, soit une hausse de **21,94%**. La hausse observée est la conséquence de multiples mesures. En effet, le programme Alafia bénéficie du soutien du gouvernement béninois à travers une meilleure structuration et un financement plus robuste. Le gouvernement, par le biais de diverses institutions, a mis en place des mécanismes pour faciliter l’octroi de ces crédits et garantir une gestion transparente. De plus, la collaboration avec des institutions financières locales et des microfinances a permis une meilleure couverture géographique du programme.

Avec l’aide d’organisations partenaires, des campagnes de sensibilisation sont menées pour faire connaître le programme et encourager les populations à en bénéficier. Des sessions de formation sur la gestion financière et la gestion des crédits ont également été mises en place pour garantir que les bénéficiaires soient bien informés et en mesure de gérer efficacement les fonds reçus. En glissement annuel, le nombre de bénéficiaires a connu une baisse importante de **35,16 %**, passant le nombre de demandes de 39 883 au quatrième trimestre de 2023 à 25 862 à celui de 2024.

B.Répartition géographique des bénéficiaires

L’analyse de la couverture géographique des services du microcrédit ALAFIA, révèle que ce sont les communes d’Abomey–Calavi, Cotonou, Bohicon et Sèmè–Kpodji qui concentrent le plus de bénéficiaires (**plus de 50%**). Par contre, les populations de So–ava, Copargo et Perèrè sont les communes les moins desservies avec **moins de 0,5%**. Cette situation se justifie non seulement par la densité de la population mais aussi par les difficultés d’accès aux services dans les zones reculées.



Source : Note de conjoncture du secteur au titre du quatrième trimestre





## CONCLUSION

La note de conjoncture sociale du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance constitue un outil indispensable pour appréhender les enjeux sociaux actuels, en particulier ceux concernant les populations vulnérables. Elle met en évidence les progrès accomplis ainsi que les défis persistants dans des domaines essentiels tels que la protection de l'enfant, les violences basées sur le genre, l'autonomisation des femmes et la microfinance. En offrant des données fiables et actualisées, cette analyse permet aux décideurs et aux partenaires techniques et financiers de prendre des décisions éclairées, facilitant ainsi une gestion plus efficiente et ciblée des politiques sociales.

Les données du quatrième trimestre 2024 révèlent une situation sociale caractérisée par des avancées et des défis persistants. D'une part, des progrès visibles, tels que la diminution du nombre d'enfants de la rue et la baisse des demandes de secours liés aux sinistres, témoignent des efforts déployés pour soutenir les populations vulnérables. Toutefois, l'augmentation des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), l'intensification des violences faites aux enfants et la hausse des demandes d'assistance sociale soulignent des problématiques qui demeurent préoccupantes. De plus, l'augmentation des sollicitations des personnes âgées et des cas sociaux identifiés met en lumière un besoin croissant d'accompagnement dans ces domaines. Face à ces défis, il est essentiel de renforcer la coordination entre les différents acteurs et d'adapter les interventions en matière de protection sociale afin de mieux répondre aux besoins actuels.

# REMERCIEMENTS

La présente Note de conjoncture sociale du quatrième trimestre 2024 a été réalisée grâce à l'engagement et aux contributions précieuses de plusieurs acteurs et partenaires. Nous exprimons notre profonde gratitude à Madame le Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance, dont la vision et l'engagement ont été déterminants pour renforcer la production et la diffusion des données sociales essentielles à l'élaboration et à l'orientation des politiques publiques en faveur des populations vulnérables.

Nous adressons nos remerciements les plus sincères aux Partenaires Techniques et Financiers, en particulier à l'UNICEF pour son soutien précieux, qui a permis de rendre cette quatrième édition possible. Leur accompagnement a été d'une grande importance pour la réalisation de ce rapport et pour le renforcement des capacités du système statistique. Les travaux de cette note ont été réalisés sur la base des données recueillies à travers le Système Intégré des Données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant, Nouvelle Génération, piloté par l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfance (OFFE), dont l'expertise et l'engagement ont grandement contribué à garantir la qualité et la fiabilité des informations présentées dans ce rapport.

Nous tenons également à remercier les Directions Techniques ainsi que les structures déconcentrées, qui, par leur travail assidu et leur engagement, ont permis de recueillir et d'analyser les données nécessaires à la production de cette note.

Que chacun trouve ici l'expression de notre sincère gratitude pour sa contribution à la réalisation de cette note de conjoncture sociale.

**Note de  
Conjoncture  
Sociale**

4<sup>e</sup> TRIMESTRE 2024

